

## Modifications

Première édition		
Indice	Date	Modifications
A	20 Juillet 2020	Dossier de permis de construire - version provisoire
B	30 Juillet 2020	Dossier de permis de construire
C	10 mai 2021	Dossier de permis de construire
D	30 juin 2021	Dossier de permis de construire
E	09 juillet 2021	Dossier de permis de construire

## Maître d'ouvrage

**NEOEN**

**NEOEN**

**6 rue Ménars  
75 002 Paris  
T. 04 13 10 11 83**

## Opération

**PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

**Lieu-dit "Huchane"  
83 690 SALERNES**

Dossier: DL-1304

## Document

**Dossier de permis de construire - compléments**

Indice	
Numéro	/
Echelle	/
Date	09 juillet 2021
Destinataire(s)	
Auteur(s)	DETRY&LEVY
doc. info. Vector Works	

**E**

## Liste des pièces du dossier

Documents	Echelle	
PC1-1	- Plan de situation	1/25 000ème
PC1-2	- Photo aérienne	1/10 000ème
PC2-1	- Plan masse projet : implantation	1/2 000ème (format A1)
PC2-2	- Plan masse : zone nord	1/2 000ème
PC2-3	- Plan masse : zone centrale	1/2 000ème
PC2-4	- Plan masse : zone sud	1/2 000ème
PC3-1	- Coupe AA du terrain et des tables photovoltaïques	1/2 000ème, 1/500ème
PC3-2	- Coupe BB du terrain et des tables photovoltaïques	1/2 000ème, 1/500ème
PC3-3	- Coupe des tables	1/50ème
PC4	- Notice	-
PC5-1	- Poste de livraison - façades, plans et coupe	1/500ème, 1/100ème
PC5-2	- Postes onduleurs-transformateurs - façades, plans et coupe	1/500ème, 1/100ème
PC5-3	- Local de stockage, clôture et portails	1/500ème, 1/100ème
PC6	- Insertions paysagères	-
PC7 et PC8	- Situation du terrain : environnement proche et lointain	-

## Maîtrise d'oeuvre

DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12 rue Dumont . 69004 LYON  
. France

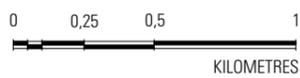
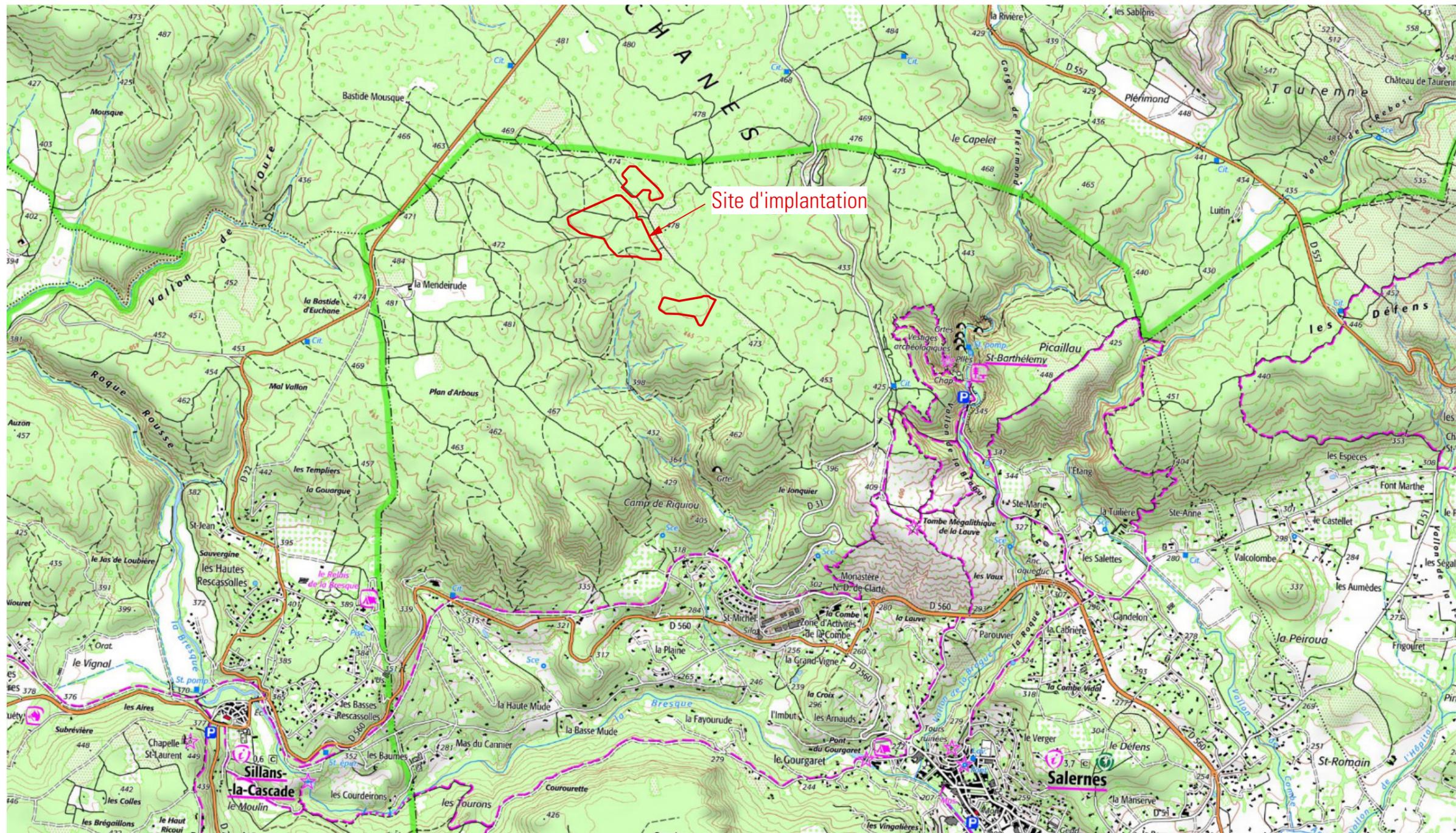
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42

contact@detry-levy.eu  
www.detry-levy.eu

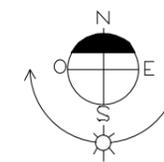


**DETRY-LEVY & Associés**  
12 rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72 F. +33 (0)4 72 85 02 42  
contact@detry-levy.eu  
SARL D'ARCHITECTURE au capital de 30 490 euros  
Siret 400 284 048 00032 APE 7111Z  
Numéro de l'ordre des architectes N 3014 R 360  
TVA Intra FR 13 400 284 048

# PLAN DE SITUATION (1/25 000ème)



CS - AL



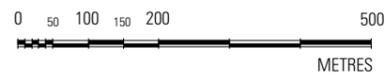
DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)

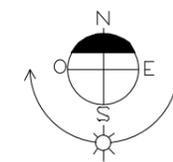
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

**PC1-1 - PLAN DE SITUATION**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/25 000 ème  
DL-1304

PHOTO AÉRIENNE (1/10 000ème)

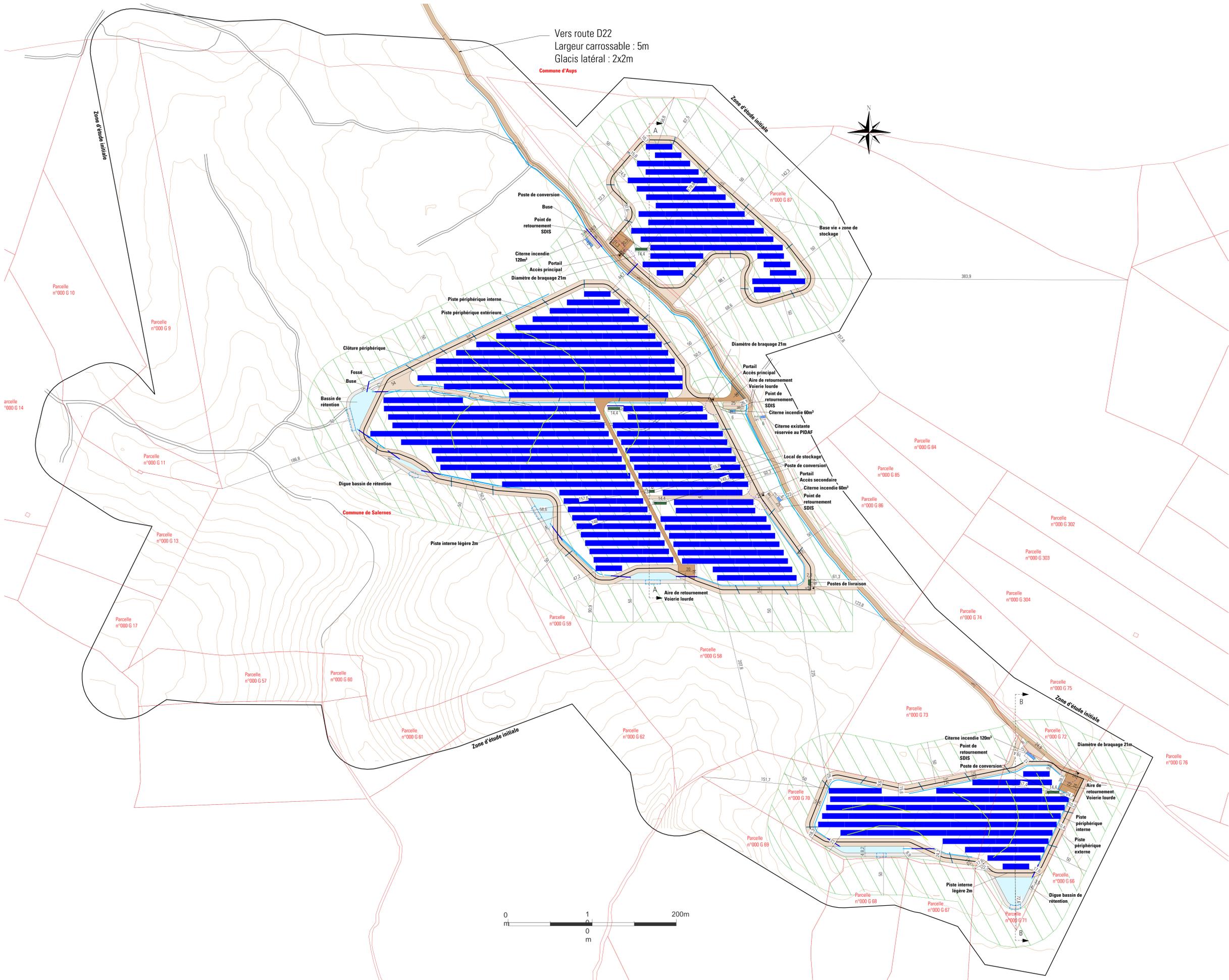


CS - AL

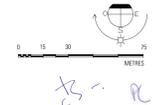


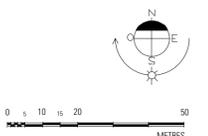
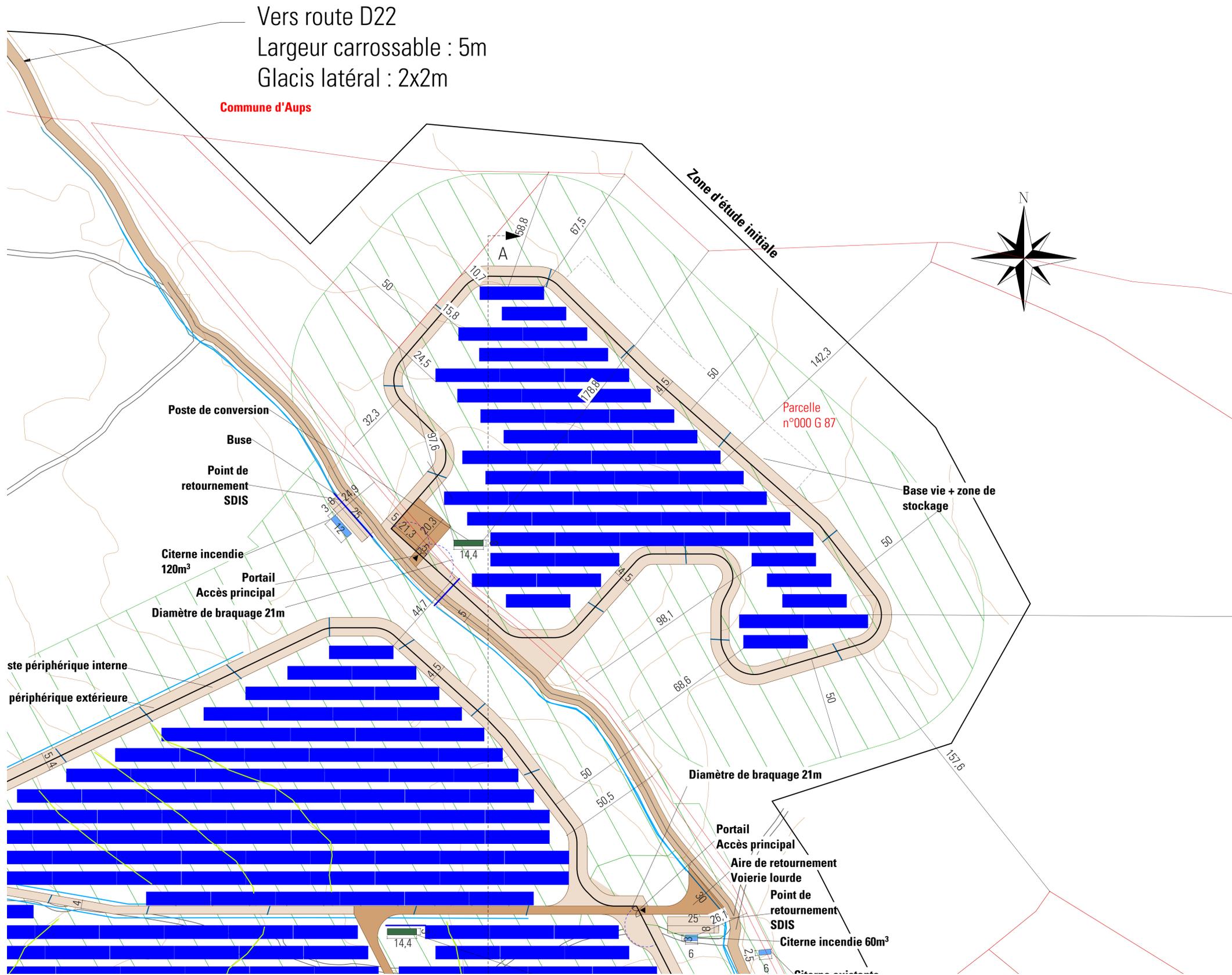
DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC1-2 - PHOTO AÉRIENNE**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/25 000 ème  
DL-1304



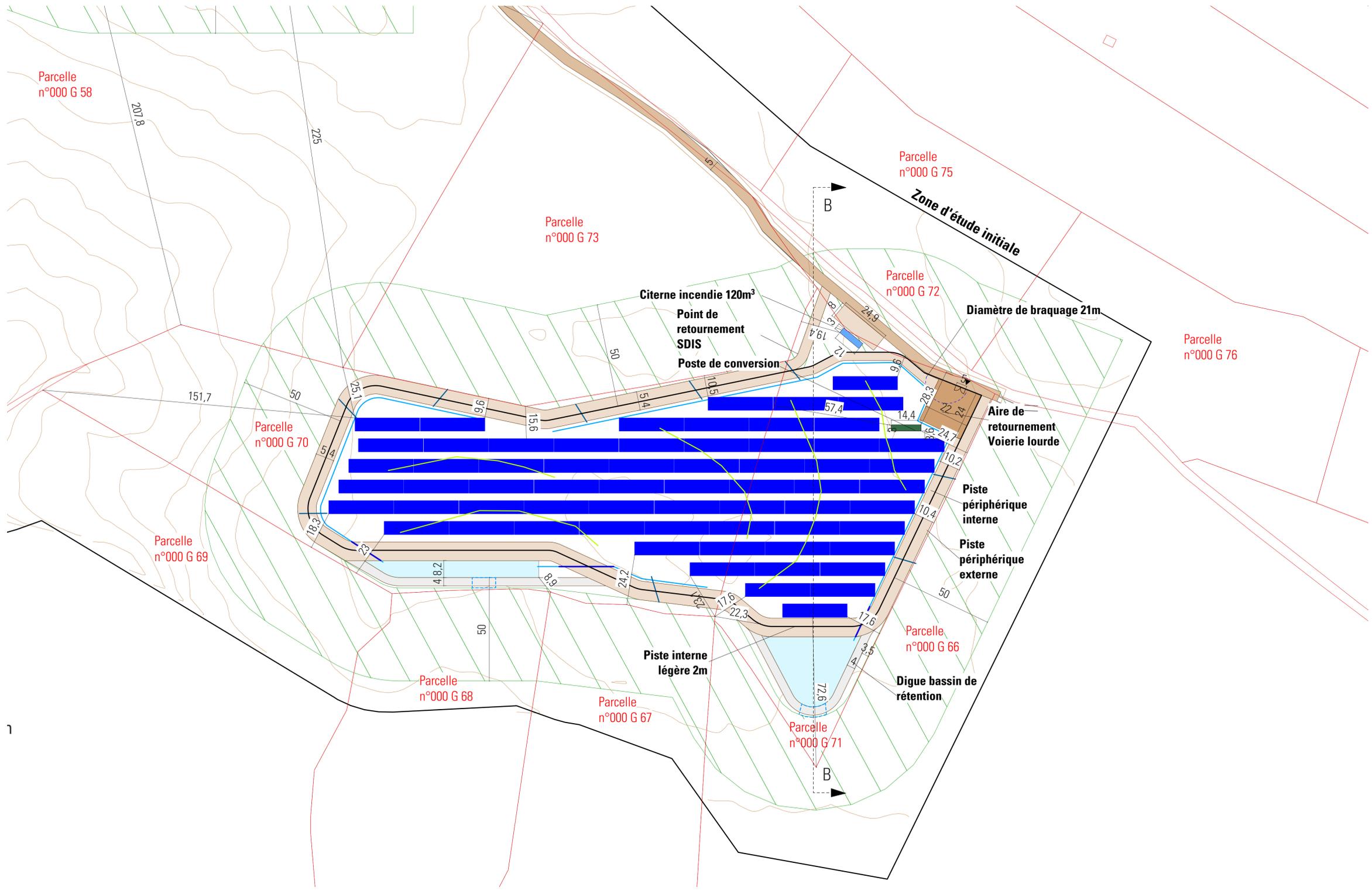
Légende	
	Limites parcellaires
	Closures
	Accès au site
	Portails d'accès
	Piste d'accès 5 m x 2 x 2 m glacis
	Circulation principale 4 m
	Piste périphérique 4 m
	Piste extérieure 5 m
	Piste interne légère 2 m
	Digue bassin de rétention
	Postes de livraison
	Postes onduleurs transformateurs
	Local de stockage
	Table photovoltaïque Citerne avec angles > 2,5 m Citerne 60m³ / Citerne 120m³ Déversement eau (porte < 200 m, largeur d'épave de 4 m)
	Citerne existante réservée au PIDAF
	Bassin de rétention
	Fossés
	Busse
	Ouvrage hydraulique : gal + busse + regard + station
	Cantonnement hydraulique grillagé
	Zone déboisée de 50m
	Tranchée
	Niveau
	Point de retournement SDIS 6x25m



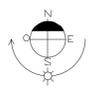


Handwritten initials: *SL* and *PC*

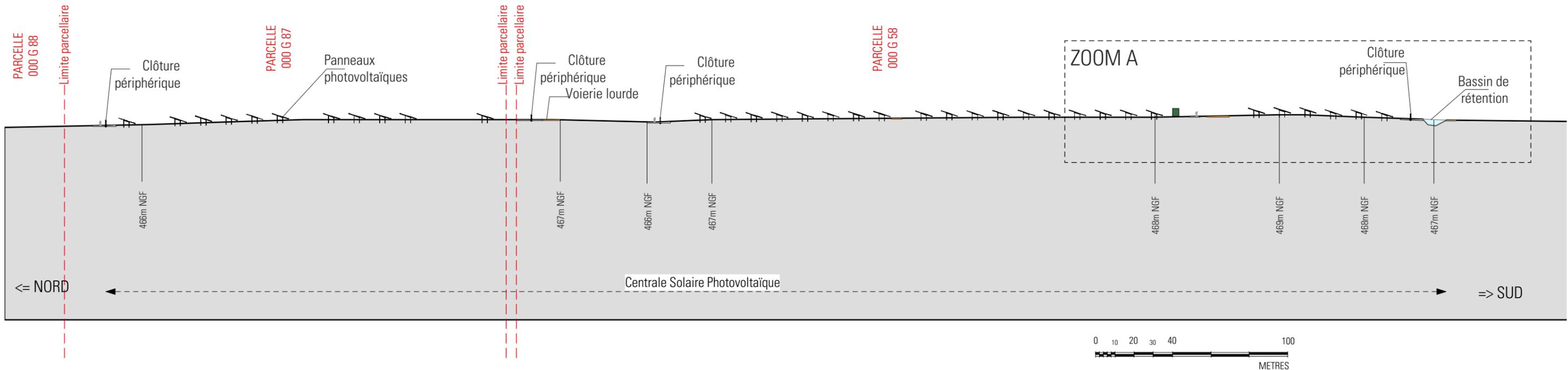




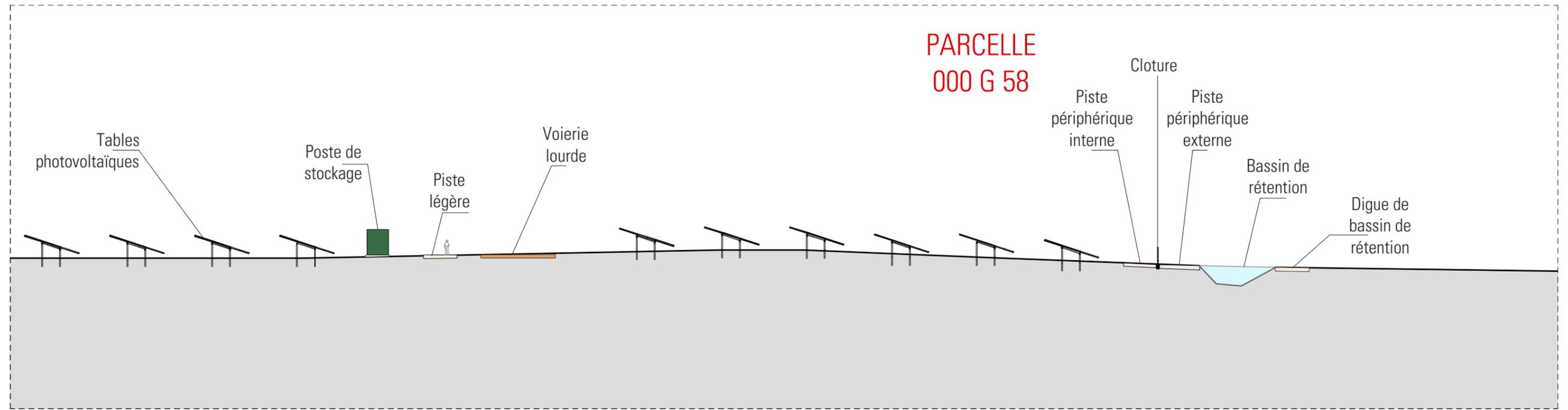
1



Handwritten initials: *ds* and *pc*



COUPE AA SUR TERRAIN - Echelle 1/1500ème



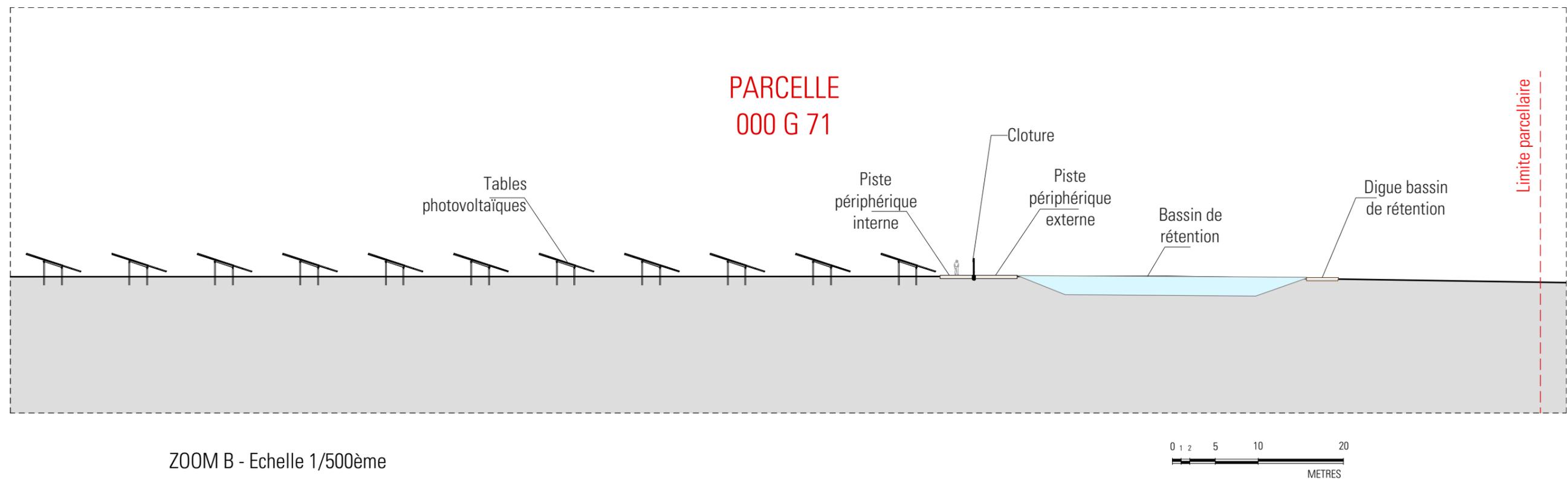
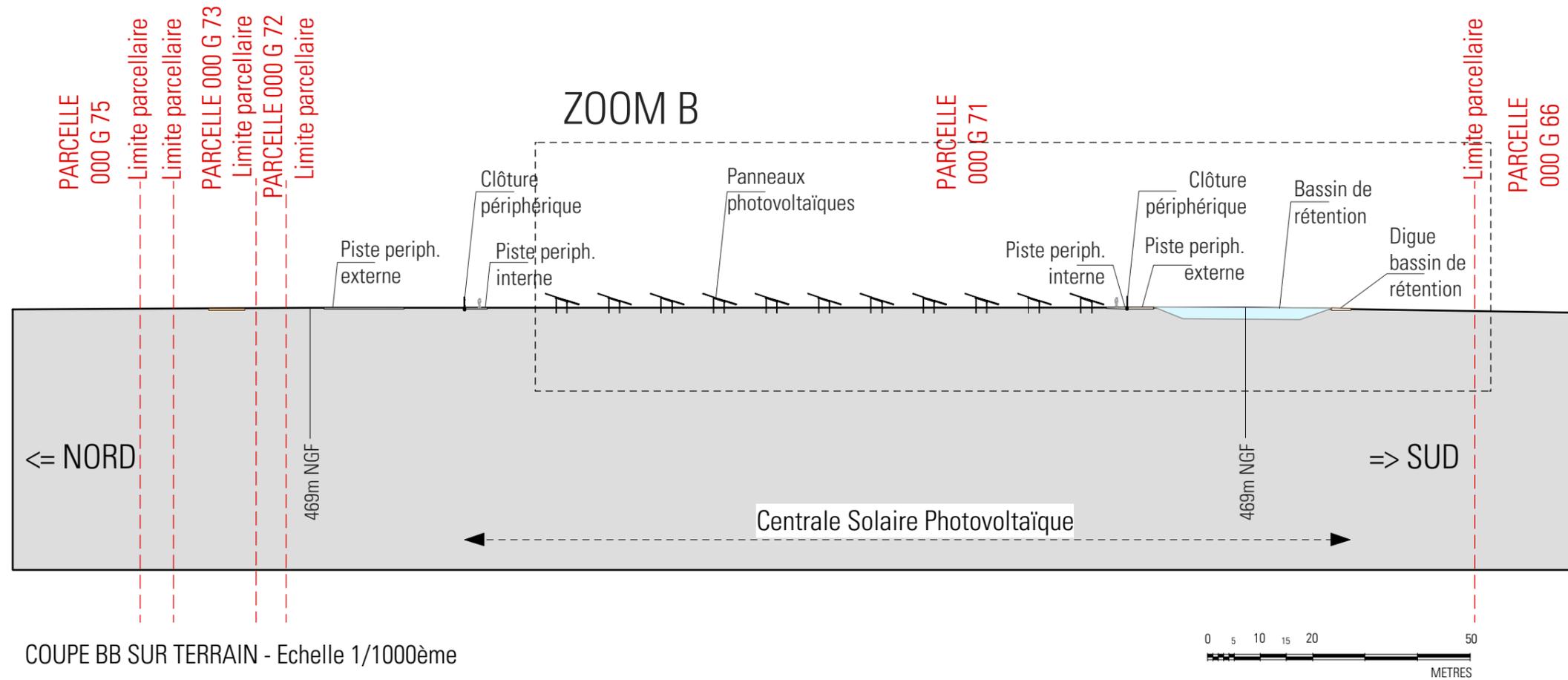
ZOOM A - Echelle 1/500ème

TS - AL

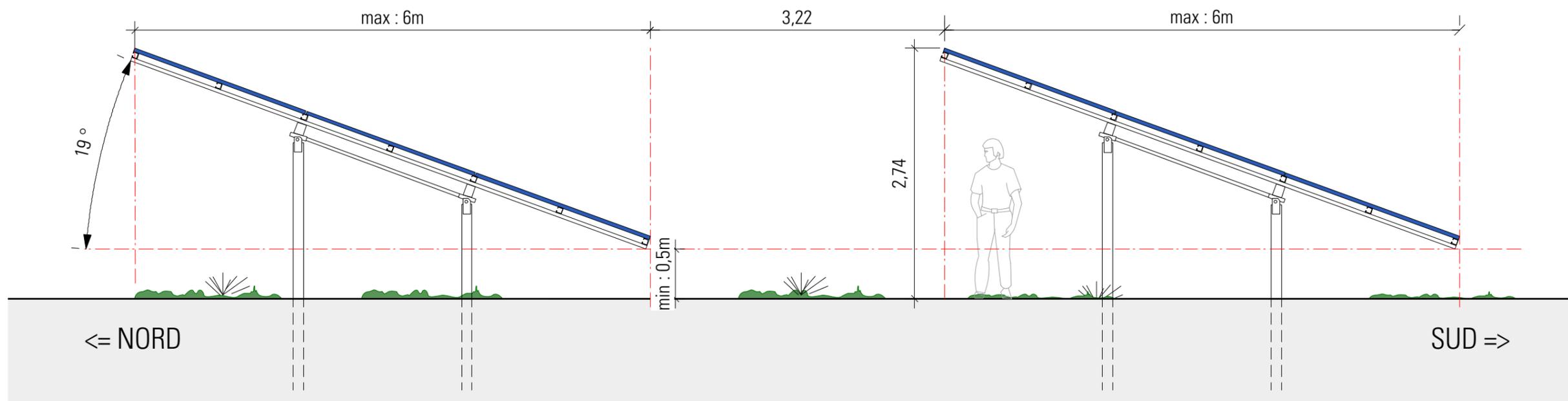
DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)

**PC3-1 - COUPE AA DU TERRAIN ET DES TABLES PHOTOVOLTAIQUES**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/2000ème, 1/500ème  
DL-1304



TS - AL



TABLES PHOTOVOLTAÏQUES - VUE DE COTÉ - Échelle 1/50ème



CS - AL

DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC3-3 COUPE DES TABLES**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/50 ème  
DL-1304

## Notice - PC4

Projet de centrale Photovoltaïque au sol

**Localisation** La présente notice concerne le projet d'implantation d'un parc solaire sur la commune de Salernes dans le département du Var (83).

**Contexte Foncier** Le site d'implantation est localisé au lieu-dit "Huchane" sur le plateau surplombant la vallée de la Bresque, à environ 4 km au nord-ouest du centre-ville de Salernes, en limite de la commune d'Aups. L'emprise clôturée est d'environ 16.2 ha. La centrale se présente sous la forme de trois îlots distincts: l'îlot nord (2.8 ha), l'îlot central (11.5 ha) et l'îlot Sud (3.6ha). La commune de Salernes dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 28 septembre 2009. D'après le plan de zonage du PLU, la zone d'emprise du projet est située en zone N. A ce jour, une procédure de révision du PLU est en cours intégrant une mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet de centrale solaire. Le projet est d'ores et déjà compatible avec le projet de PADD validé par la commune.

**Etat initial du site** Le terrain est situé au sein d'un massif forestier. La topographie suit une pente globalement d'axe nord-est/sud avec une altitude variant de 476 m NGF au nord-est à 460 m NGF au sud-ouest. Le site n'est pas concerné par le risque inondation ni mouvement de terrain. Le zonage sismique de la France classe Salernes en zone de sismicité modéré mais le projet n'est pas susceptible d'induire un séisme (pas de fracturation de roche, etc.). Le site n'est inclus dans aucun zonage de Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt). Aucun risque industriel n'est présent à proximité de la zone d'étude.

**Le projet** Le projet consiste en l'implantation sur le terrain d'une centrale de production électrique par panneaux solaires photovoltaïques, l'intégralité de la production sera injectée sur le réseau public de distribution.

La centrale est constituée de modules photovoltaïques, d'un poste de livraison, de quatre postes de conversion et d'un local de stockage.

Les panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type «fixe» (appelées tables), sur pieux battus ancrés directement dans le sol.

Les pieux battus ne constitueront pas de "barrage" hydraulique pour l'écoulement des eaux superficielles. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table.

Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe est-ouest et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés. La hauteur maximale des tables au-dessus du sol est d'environ 3 m.

Le reste du terrain sera enherbé, et sera pâturé ou à défaut fauché mécaniquement régulièrement de façon à maintenir un état compatible avec les installations photovoltaïques. Il ne sera effectué aucun brûlage sur place. Le terrain sera entièrement fermé par une clôture rigide constituée de poteaux métalliques de couleur verte et d'un grillage métal déployé de la même teinte, d'une hauteur de 2 m environ. Des ouvertures sont prévues à intervalles réguliers pour permettre le passage de la petite faune.

La transformation du courant issu des panneaux s'effectuera à partir d'onduleurs et transformateurs qui seront installés dans quatre locaux techniques, répartis à l'intérieur de l'installation. Leurs hauteurs n'excéderont pas 3 m. Leur surface de plancher sera d'environ 43,2 m<sup>2</sup> chacun.

Un poste de livraison sera également installé en limite intérieure du parc proche de l'entrée sud-est du site. L'accès aux postes se fait depuis une piste forestière renforcée. Ces bâtiments permettent l'injection de l'intégralité de la production dans le réseau public de distribution de l'électricité ENEDIS. La hauteur du poste de transformation sera d'environ 3 m et sa surface de plancher d'environ 16.9 m<sup>2</sup>.

Un local de stockage permettant le stockage de différents équipements, sera installé à, il s'agira d'un container vert d'une hauteur de 3 m maximum. Sa surface de plancher sera d'environ 15 m<sup>2</sup>.

**Sécurité incendie et gestion des eaux** Le projet est localisé en zone forestière dans un secteur d'aléa élevé d'incendie. [La réalisation du projet contribuera à renforcer la protection et la défense des terrains contre les incendies.](#) Le projet crée plus de zones incombustibles où les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) peuvent intervenir avec plus de surfaces entretenues, débroussaillées (OLD), plus de pistes DFCI.

Des moyens de défense contre l'incendie seront mis en place, ceux-ci respecteront les prescriptions contenues dans la «Doctrina Départementale Champs photovoltaïques» (ci-après «la doctrine» éditée par le SDIS 83 et figurant en annexe de l'étude d'impact jointe au présente dossier.

Notamment:

- [Quatre citernes \(2x60 m3 au droit de la zone principale et une citerne de 120m<sup>2</sup> pour chacun des zones Sud et Nord\)](#) seront réparties sur la périphérie du parc coté extérieur de la clôture ([représentant une capacité totale de 360m3](#)), elles seront distantes de moins de 200 m des locaux techniques et seront accessibles au SDIS pour permettre une intervention rapide. Les caractéristiques de ces citernes sont indiquées en Page 14 de la doctrine. [Les citernes de DFCI existantes à proximité du site n'ont pas été prises en compte dans le projet puisqu'elles sont susceptibles de déplacement dans le cadre du Plan intercommunal de débroussaillage forestier \(PIDAF\).](#)

- Les modes d'ouverture des portails seront conformes à l'annexe 6 de la doctrine. [Les portails à deux vantaux s'effaceront en s'ouvrant entièrement jusqu'au grillage.](#)

- Chacun des locaux techniques sera équipé d'un extincteur approprié ainsi que d'un dispositif extérieur de coupure d'urgence. Par ailleurs les parois respecteront l'exigence de résistance au feu (coupe-feu 2 h)

- Aucune des voies de circulation [principale](#) n'aura une largeur inférieure à 4 m, elles supporteront une charge de 19 tonnes et présenteront les caractéristiques indiquées dans la doctrine.

- [Des pistes secondaires de 2 mètres de large seront aménagées afin de faciliter le contournement des bassins de rétention pour assurer l'accès le plus court aux rangées de panneaux en tout point de la centrale.](#)

- La piste DFCI d'accès à la centrale sera recalibrée sur 1860 mètres linéaires pour être remise aux normes depuis la RD22 jusqu'au sud de la centrale ( largeur de 5 mètres + 2 m de glacis de part et autre de la voie). Pendant la durée des travaux, une base vie sera aménagée temporairement (3000m<sup>2</sup>) à proximité immédiate du chantier. Le site sera ensuite remis en état.

[Le projet respectera la vocation D.F.C.I de la piste P10 et de la bande boisée de 50 mètres destinée à être aménagée en zone d'appui principale à la lutte \(Z.A.P.\) de part et d'autre de celle-ci.](#)

[Le raccordement au réseau d'électricité, prévu par une ligne enfouie sous l'emprise de la piste DFCI, devra respecter une profondeur minimale de 0,80 mètres, pour ne pas empêcher les interventions d'entretien futures sur la bande de roulement. Si cette profondeur d'enfouissement ne peut être respectée, au vu du substrat constitué de dalles calcaires affleurantes, la ligne devra être enterrée en dehors de l'emprise de la piste.](#)

[La bande boisée de 100 mètres à aménager en Z.A.P. ne devra pas faire l'objet de mesure contraire à sa vocation D.F.C.I.](#)

Dans le but de maintenir l'absence d'érosion et de limiter les débits de pointe rejetés en aval, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est accompagné d'un **avant-projet de gestion des eaux pluviales**. Le système prévu dans ce rapport va permettre de :

- Collecter, décanter et retenir les eaux de ruissellement ;

- Ralentir l'eau pour éviter l'érosion des terrains par le maintien d'une végétation herbacée du site.

Le système sera composé de fossés le long des pistes qui draineront les écoulements vers des bassins de rétention dimensionnés pour une pluie centennale. Ces bassins seront équipés d'ouvrages de fuite calibrés pour restituer un débit inférieur à celui de l'état actuel. Ces dispositifs seront complétés sur le bassin versant BV2 par des noues intermédiaires situés le long des courbes de niveaux et qui joueront un rôle de ralentissement des écoulements et de stockage complémentaire des eau

DETRY&LEVY NEOEN  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
•  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

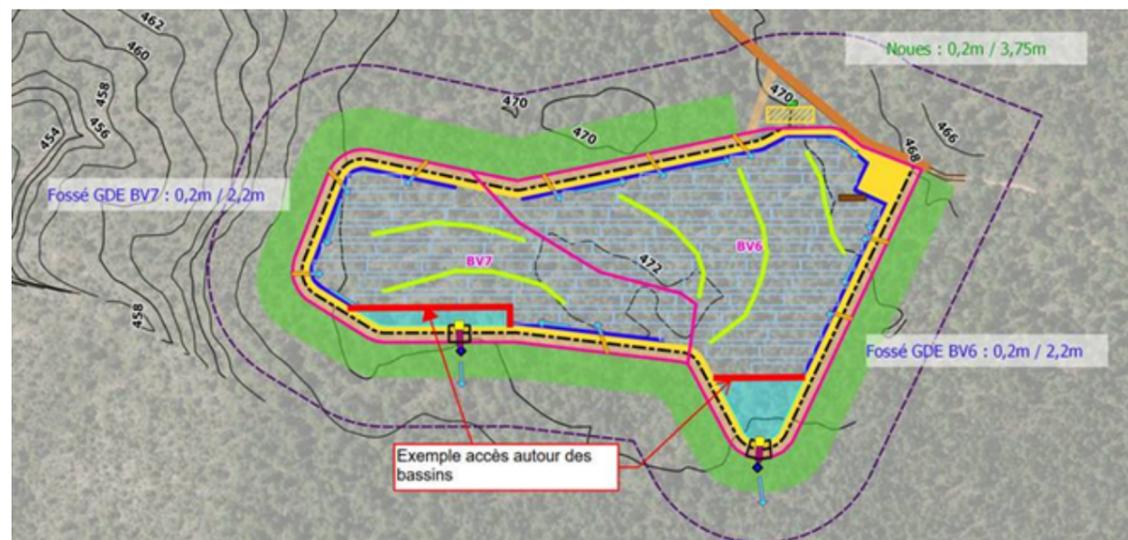
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC4 - NOTICE**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : ---  
DL-1304

La réalisation de ce projet de gestion des eaux permettra de maintenir le fonctionnement hydrologique général actuel du site.

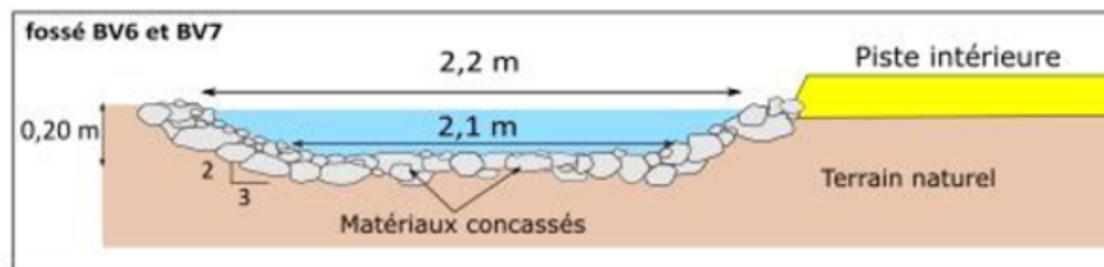
Les bassins versants ne subiront pas de variations de surface et le projet de gestion des eaux permettra de réduire les débits de pointe de crue pour des épisodes biennal, décennal et centennal par rapport à l'état actuel. Ces ouvrages seront compatibles avec le cheminement des engins de lutte contre l'incendie et de leurs dévidoirs de tuyaux.

Un dossier spécifique sur ce sujet figure en annexe de l'étude d'impact.

En phase construction le projet de gestion des eaux sera affiné au travers d'un plan d'exécution où les bassins et autres ouvrages feront l'objet d'une étude plus détaillée (affinement de l'implantation, du profil, de la morphologie, .....). Dans cette phase les accès/passage qui permette de faire le tour des bassins sur la partie sud du projet pourront être généralisés aux deux autres îlots (nord et central)

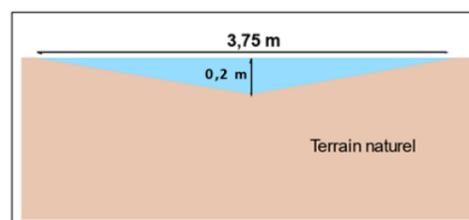


L'ensemble des autres ouvrages reste franchissable notamment les noues et les fossés évasés de 20cm de profondeur :



Exemple d'une coupe d'un fossé de gestion des eaux le long d'une piste

Les cunettes sont remplacées par des caniveaux hydrauliques grillagés afin d'assurer au SDIS l'accès le plus court aux rangées de panneaux.



Coupe d'une noue / fossé de rétention intermédiaire

**De ce fait, l'accès le plus court aux rangées de panneaux sera systématiquement assuré, soit pour les engins, soit aux dévidoirs de tuyaux dans les inter-rangées.**

**Au sein de la bande de débroussaillage obligatoire (OLD) de 50 mètres, les prescriptions de l'arrêté préfectoral seront strictement respectées.** Le débroussaillage sera réalisé afin de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre inférieur à 15 mètres et des bouquets d'arbustes d'un diamètre inférieur à 3 mètres. La distance entre deux bouquets voisins sera d'au moins 3 mètres et ces bouquets seront maintenus à une distance minimale de 20 mètres de toute construction.

Dans la bande de 0 à 20 mètres, le débroussaillage de la strate arborée et arbustive se fera en plein mais pourra conserver des individus tant qu'ils seront espacés d'au moins 3 mètres les uns des autres.

L'enlèvement du broyat issu des opérations de débroussaillage est également conseillé lorsque celui-ci est trop abondant et peut participer à la propagation du feu, ainsi son enlèvement ponctuel répondra à l'objectif de réduction du risque d'incendie au sein de la bande d'OLD.

**Voiries et réseaux** Cinq accès sont créés à partir de la piste DFCI pour assurer l'entrée dans les 3 îlots: un accès dédié à la zone Nord, trois accès à l'Est de la zone principale et un accès au droit de la zone Sud.

Des voiries de type "lourdes" permettront l'accès jusqu'aux locaux techniques à l'intérieur de la centrale depuis ces accès. Ces voiries, d'une largeur de 4 m, seront renforcées avec 20 à 50 cm de grave concassée (selon la qualité du sol) pour résister au poids des camions de transport et des grues.

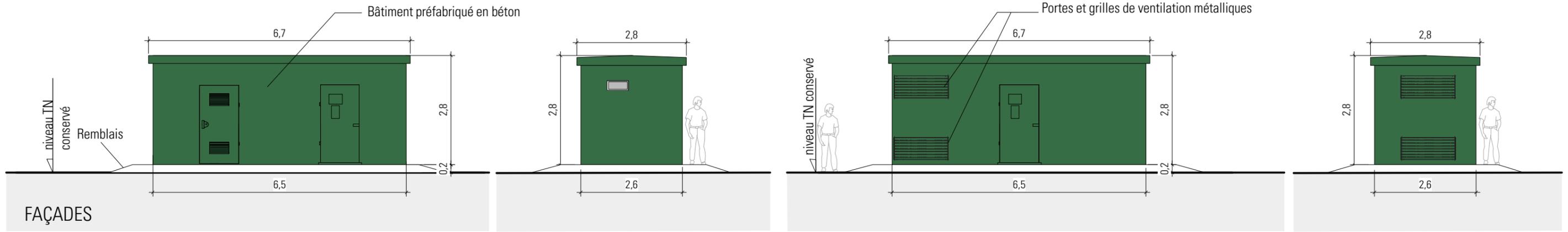
Des pistes périphériques intérieures auront une largeur de 4 m. Des pistes périphériques extérieures, d'une largeur de 5 m, feront le tour du site.

Le projet sera raccordé au réseau ENEDIS à partir du poste de livraison. Il sera également raccordé au réseau filaire de France-Telecom. Le projet de centrale en lui-même ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eaux pluviales, d'eaux usées et aucun apport d'eau potable.

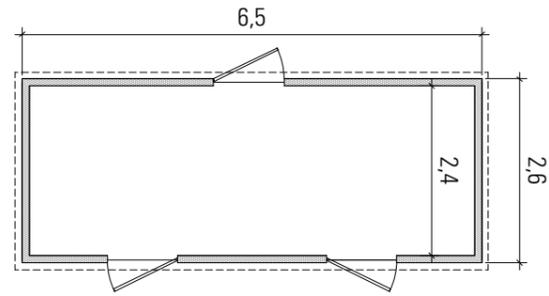
**Matériaux**  
Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique teinte naturelle.  
Clôtures : vert  
Postes de livraison : constitués d'un bloc de béton préfabriqué teinte verte  
Locaux onduleurs-transformateurs : constitués d'un bloc de béton préfabriqué teinte verte  
Local d'exploitation : container métallique peint en vert  
Terrain : maintien d'une strate herbacée afin de permettre le pâturage de la centrale  
Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée.

**Démantèlement** Le site sera remis en l'état à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une exploitation réversible. Le recyclage des modules photovoltaïques est réalisé par une filière industrielle internationale déjà existante.

Handwritten initials: DS - PL



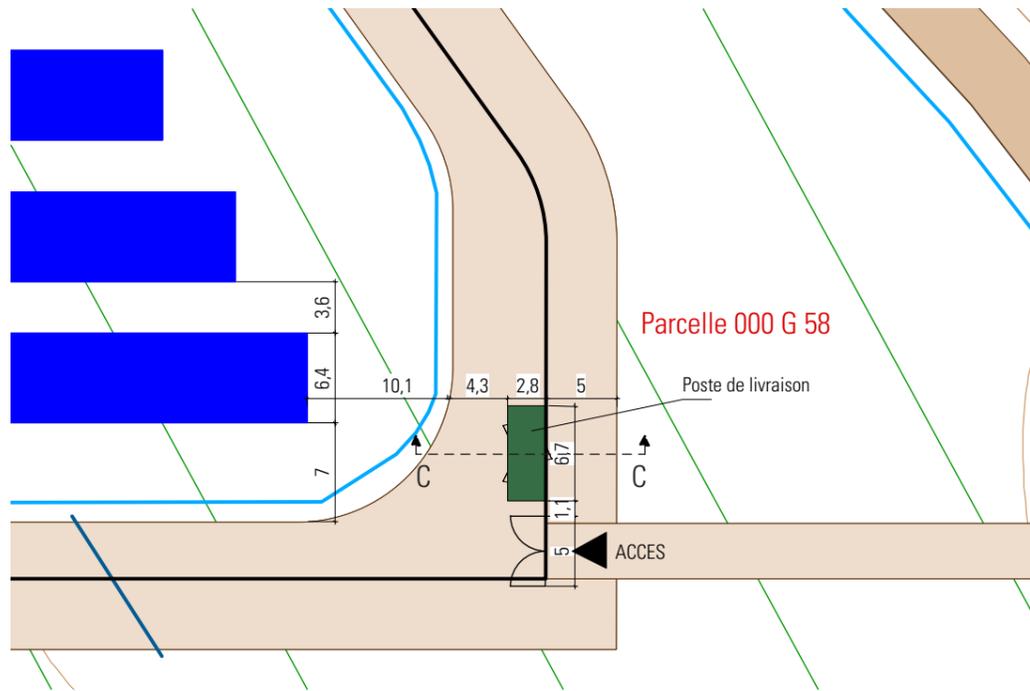
FAÇADES



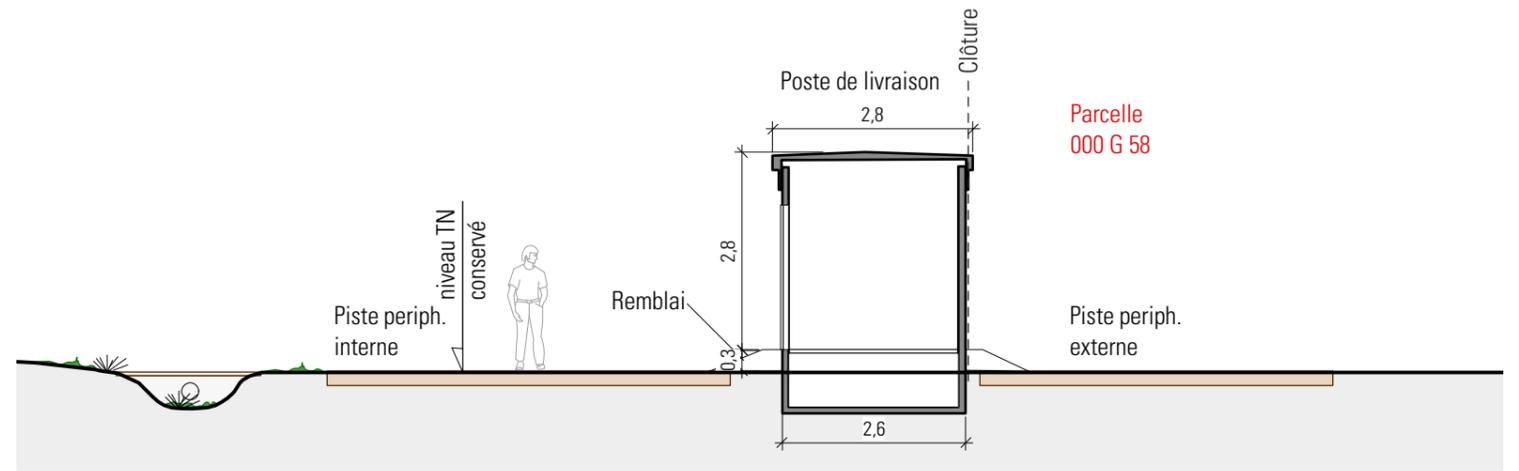
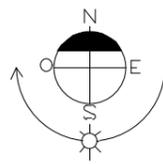
PLAN



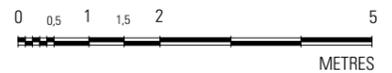
PLAN TOITURE



PLAN AVEC POSTE DE LIVRAISON (ECHELLE : 1/500ème)



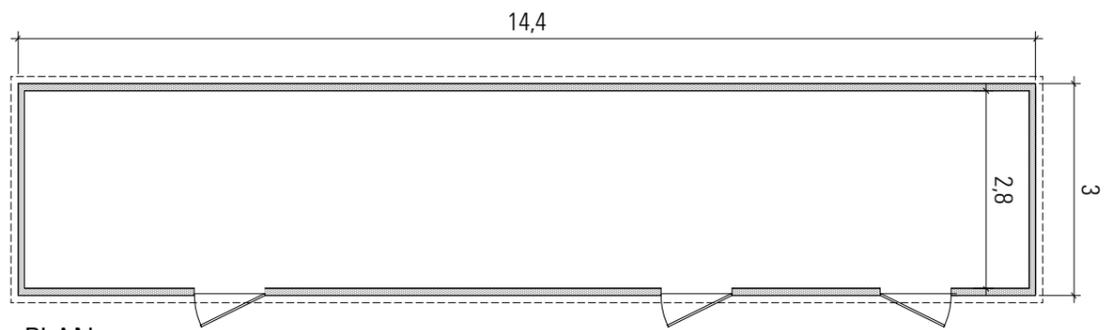
COUPE CC POSTE DE LIVRAISON (ECHELLE : 1/100ème)



CS - AC

DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

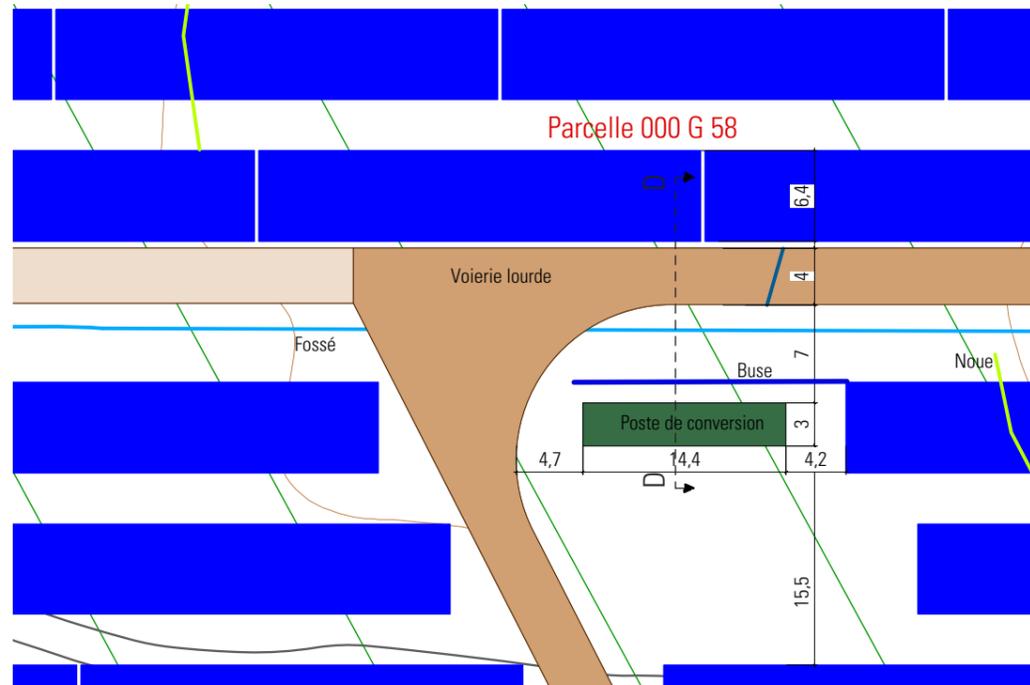
NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC5-1 - POSTE DE LIVRAISON - FAÇADES/PLANS/COUPES**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/100ème et 1/500ème  
DL-1304



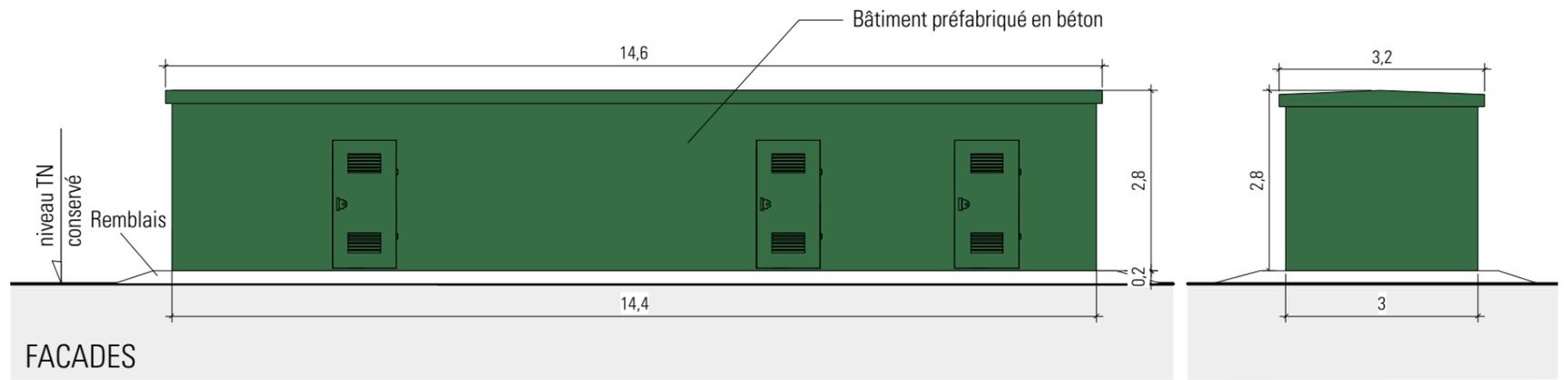
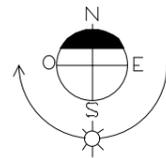
PLAN



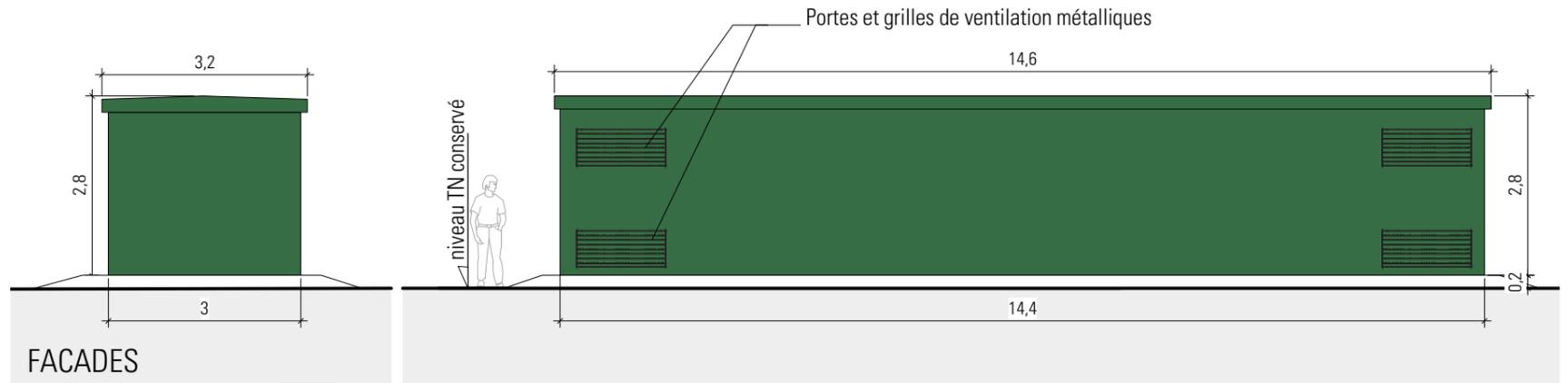
PLAN TOITURE



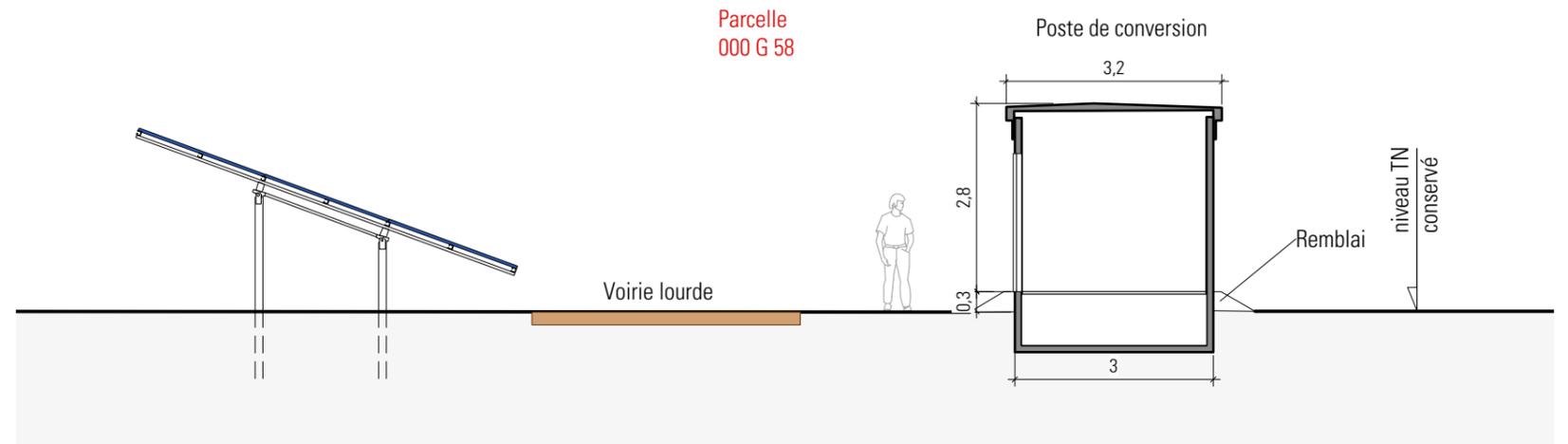
PLAN AVEC POSTE DE CONVERSION  
ECHELLE : 1/500ème



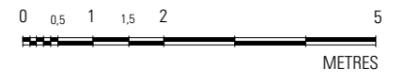
FACADES



FACADES



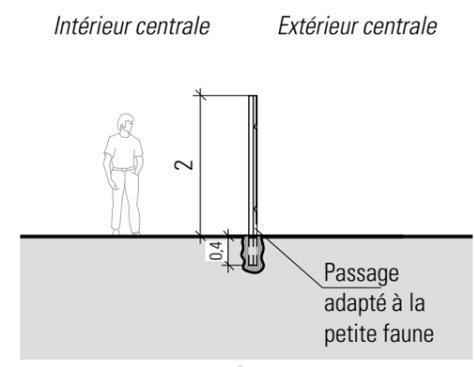
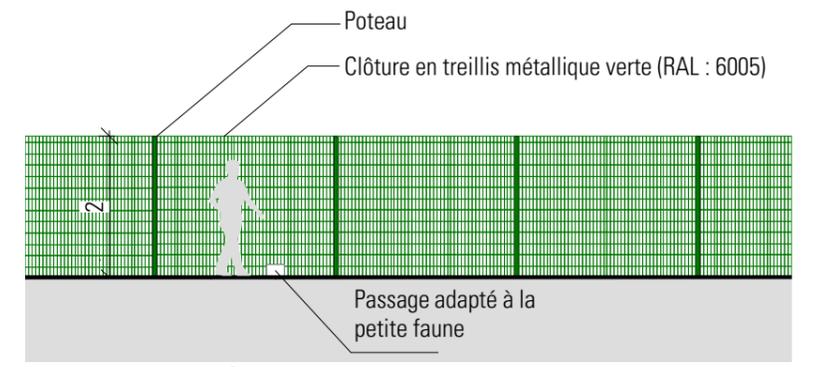
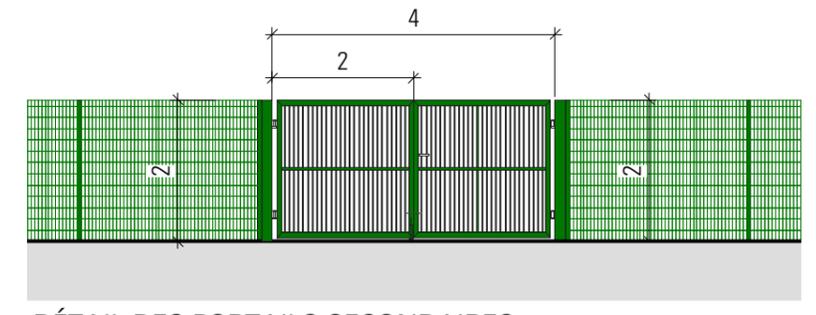
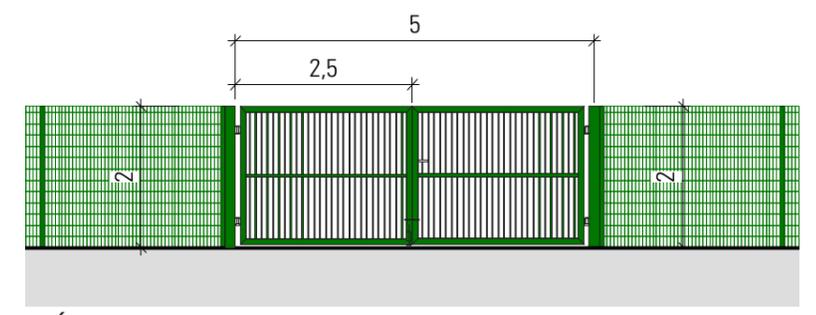
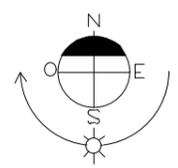
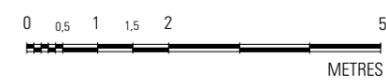
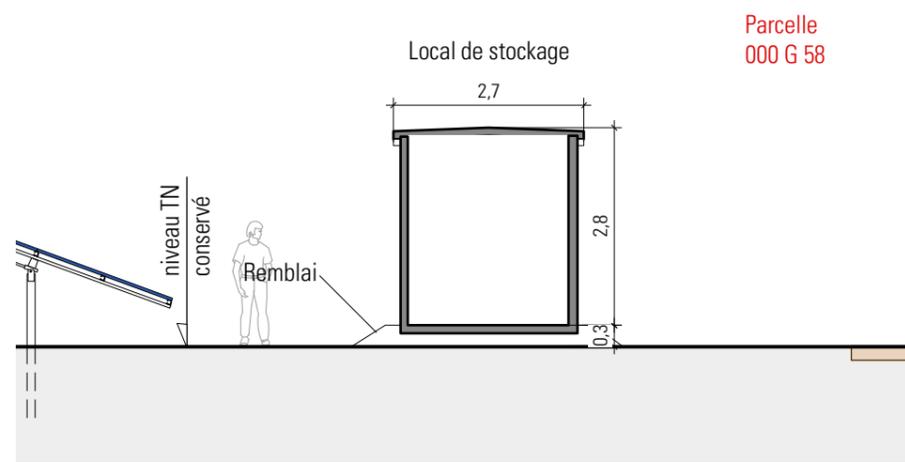
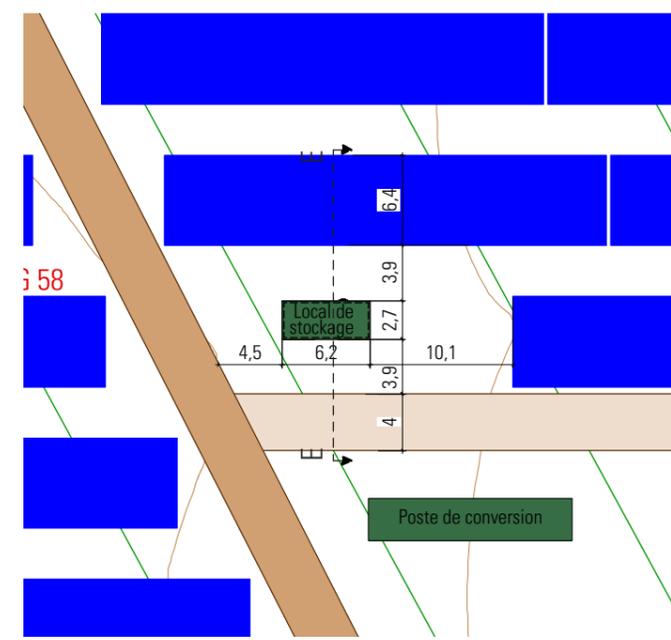
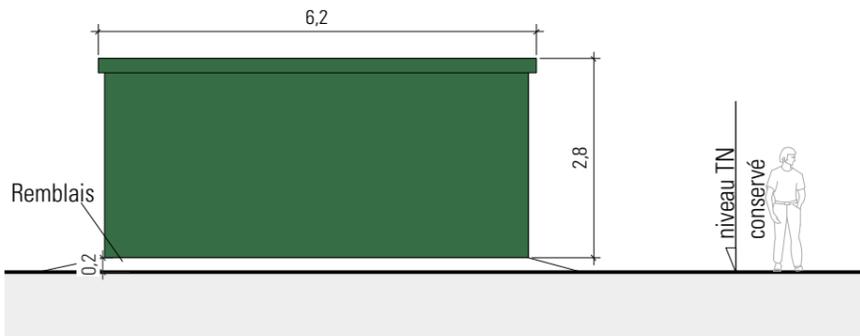
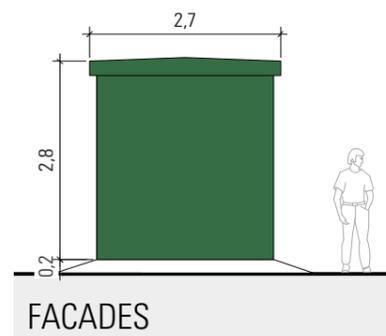
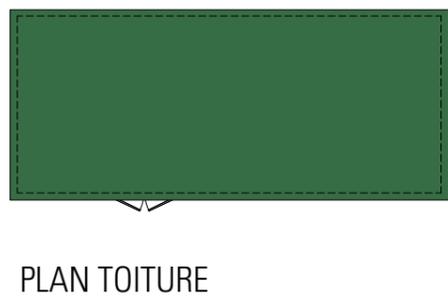
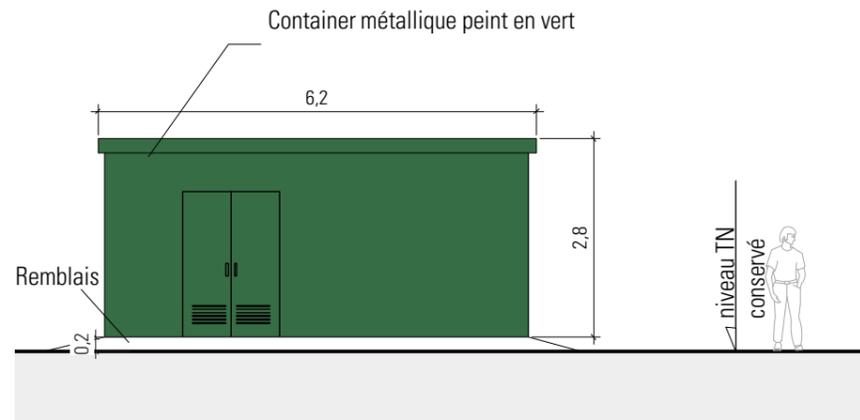
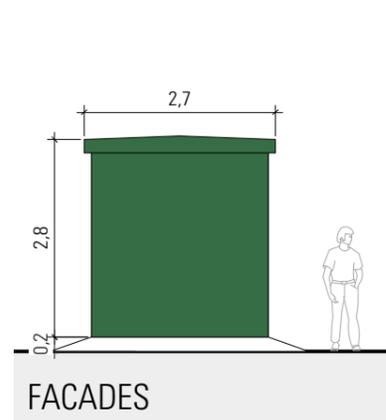
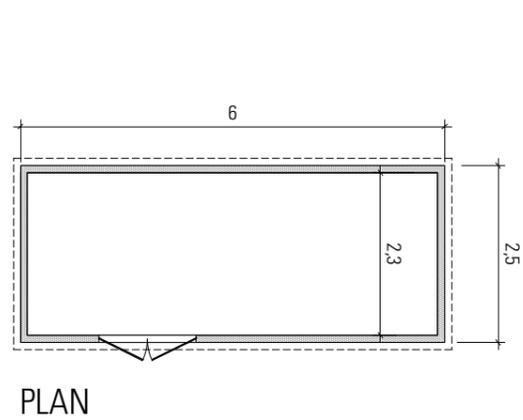
COUPE DD - Ech : 1/100ème



*Handwritten notes in blue ink: 'CS - PC'*

DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC5-2 - POSTES ONDULEURS - FACADES/PLANS/COUPES**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/100ème et 1/500ème  
DL-1304



DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)

PC5-4 - LOCAL DE STOCKAGE, CLÔTURE ET PORTAILS  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : 1/100ème et 1/500ème  
DL-1304

T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

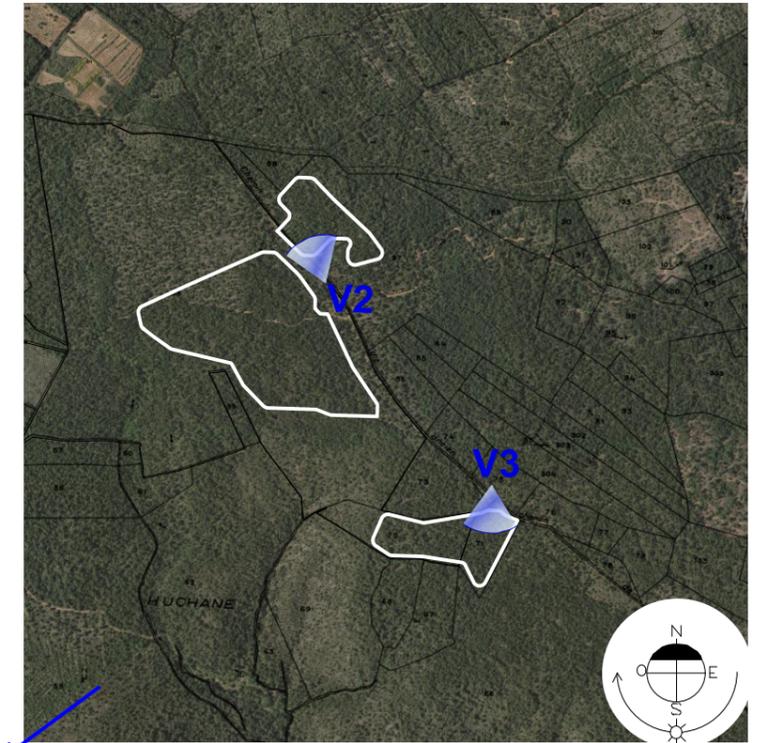
Handwritten initials: DS - AL

# INSERTIONS PAYSAGÈRES



VUE 1 - Vue projetée depuis le Gros Bessillon

## LOCALISATION DES VUES



V1  
vers le Sud Ouest



VUE 2 - Vue projetée depuis l'ouest de l'îlot Nord



VUE 3 - Vue projetée depuis le Nord de l'îlot Sud

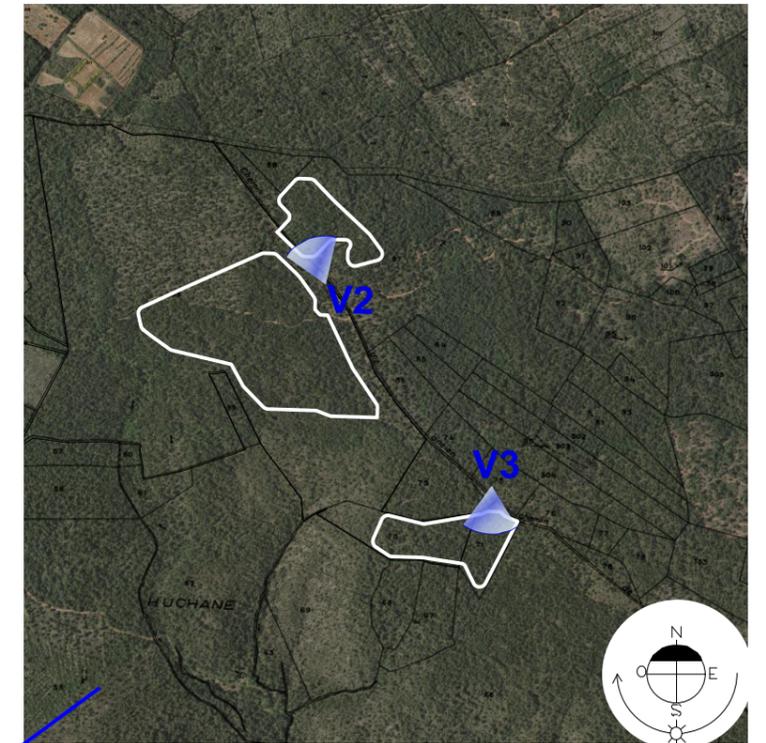
AS - PL

VUES PROCHES ET LOINTAINES



VUE 1 - Vue existante depuis le Gros Bessillon

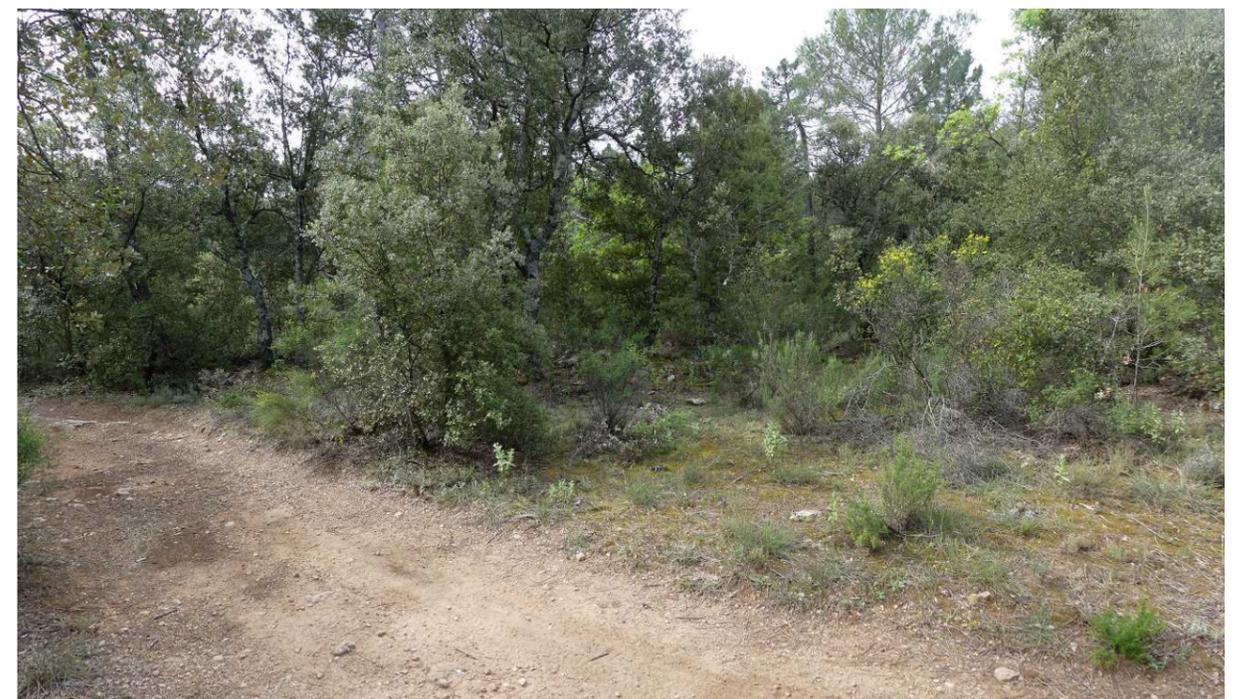
LOCALISATION DES VUES



V1  
vers le Sud Ouest



VUE 2 - Vue existante depuis l'ouest de l'îlot Nord



VUE 3 - Vue existante depuis le Nord de l'îlot Sud

AS - PL

DETRY&LEVY  
SARL D'ARCHITECTURE  
12, rue Dumont - 69004 Lyon  
T. +33 (0)4 72 29 13 72  
F. +33 (0)4 72 85 02 42  
www.detry-levy.eu

NEOEN  
Projet de centrale photovoltaïque au sol  
Commune de SALERNES (83 690)  
**PC7-PC8 - ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN**  
Indice E du 09 juillet 2021  
Ech : -  
DL-1304